

Date
------

Référence	Demande n°. / Brevet N°.
Demandeur / Titulaire	

**Invitation à remédier à certaines irrégularités conformément à la règle 58 CBE**

Les pièces de la demande de brevet européen comportent des images dans le corps du texte ("embedded images") qui ne sont pas lisibles par machine, et qui par conséquent, lors de la publication de la demande de brevet européen, devront être insérées dans le fascicule de publication par le moyen de l'actuel procédé offset.

L'examen par la section de dépôt, prescrit par les dispositions conjointes de l'article 90(3) et de la règle 57 CBE, a montré que la demande de brevet européen présentait, en ce qui concerne les images dans le corps du texte, l'irrégularité (les irrégularités) précisée(s) ci-après :

Les images dans le corps du texte à la (aux) page(s) .....

- ne permettent pas la reproduction électronique et directe (r. 49(2) CBE).
- ne sont pas reproduites en couleur noire et indélébile (r. 49(8) CBE).
- comportent des corrections / inscriptions intercalées ou trop de passages gommés (r. 49(12) CBE).
- comportent des caractères plus petits que le format prescrit ; les lettres majuscules doivent avoir une hauteur minimale de 0,21 cm (r. 49(8) CBE).

Vous êtes invité(e) à remédier à l'irrégularité (aux irrégularités) précitée(s) par l'envoi de nouveaux documents dans un délai de **deux mois** à compter de la signification de la présente notification.

S'il n'est pas remédié à l'irrégularité (aux irrégularités) constatée(s) en temps voulu, la demande de brevet européen sera rejetée (art. 90(5) CBE).

**Section de dépôt**

